

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise

Objet et durée de l'enquête

Par arrêté n°03/08/16/01 en date du 3 août 2016, M. Michel LABARDIN, Président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Cette modification a pour objets l'élargissement des orientations du SCoT aux cinq nouvelles communes intégrées - Baron, Blésignac, Croignon, la Sauve et Saint-Léon - et la notification du jugement du Tribunal administratif de Bordeaux sur la requête de Monsieur et Madame Alain NOUHANT c/ Sysdau.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs, **du lundi 5 septembre 2016 au mercredi 5 octobre 2016 inclus.**

Constitution du dossier

Le dossier est constitué des éléments suivants : l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, le recueil des pièces administratives, la copie des annonces légales, le Document d'orientation et d'objectifs (rapport principal, dispositions particulières liées à la loi Littoral, extraits des Atlas pour les communes concernées, extraits des cartes Métropole pour les communes concernées), l'avenant au Rapport de présentation, les extraits du Rapport de présentation portant sur la modification, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées relative au projet de modification, qui s'est tenue le lundi 30 mai 2016, le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles et conformes aux usages, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Commission d'enquête

Monsieur Daniel LECLERC, Ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat, est désigné en qualité de président commissaire-enquêteur. Madame Christine BOUTES, Ingénieur de bureau d'études, et Monsieur Bernard LESOT, Président de section à la Chambre Régionale des Comptes, sont désignés comme commissaires-enquêteurs. Monsieur Daniel MAGUERZ, Ingénieur des études et techniques d'armement (2S), est désigné comme suppléant.

Consultation du dossier et lieux d'enquête

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- > Au Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, siège de l'enquête publique : Hangar G2, quai Armand Lalande, BP 88, 33 041 Bordeaux Cedex, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- > Dans les communes suivantes : Mairie de Baron, du lundi au vendredi 14h30 - 18h00, Mairie de Blésignac, mardi 9h00 - 12h00/14h00 - 17h30, mercredi 14h00 - 17h30, jeudi 9h00 - 12h00/14h00 - 17h30, vendredi 9h00 - 12h00, Mairie de Croignon, mardi et jeudi 10h00 - 12h30/13h00 - 17h30, vendredi 13h30 - 17h00, Mairie de La Sauve, lundi 14h00 - 18h00, du mardi au vendredi 10h00 - 12h00/14h00 - 18h00, samedi 9h00 - 12h00, Mairie de Saint-Léon, du lundi au jeudi 8h30 - 12h00/14h00 - 18h00, Mairie de Cussac-Fort-Médoc, lundi 14h00 - 18h00, du mardi au jeudi 8h30 - 12h00/16h00 - 18h00, vendredi 8h30 - 12h00/13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00
- > Dans les 3 Communautés de communes suivantes : Communauté de communes des Coteaux Bordelais, du lundi au vendredi 9h00 - 12h30/13h30 - 17h00, Communauté de communes du Créonnais, du lundi au vendredi 9h15 - 12h00/14h30 - 18h00, Communauté de communes Médoc Estuaire, lundi 10h00 - 12h00/13h00 - 17h00, mardi, mercredi et jeudi 8h30 - 12h00/13h00 - 17h00, vendredi 8h30 - 12h00/13h00 - 16h00.

Demandes d'informations

Toutes les informations relatives au projet de modification du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise peuvent être demandées auprès de Madame Sylvia LABEQUE, Directrice du Sysdau, Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, par courrier : Sysdau, Hangar G2, quai Armand Lalande, BP 88, 33041 Bordeaux cedex.

Présentations des observations

Des observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet ou adressées à l'attention de M. Le Président de la commission d'enquête, par courrier à l'adresse du Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, par télécopie au 05 56 11 05 80 ou encore par courriel, à l'adresse suivante, enquetepublique@sysdau.fr à destination du président de la commission d'enquête.

Permanences de la Commission d'enquête

Lieux de permanence	Adresses	Jours et heures	Lieux de permanence	Adresses	Jours et heures
Mairie de Baron	16, Le Bourg 33750 BARON	Lundi 5 septembre 2016 / 14h30 - 17h30 Mercredi 21 septembre 2016 / 14h30 - 17h30 Mercredi 5 octobre 2016 / 14h30 - 17h30	Communauté de communes Médoc Estuaire	26 rue de l'Abbé Frémont 33460 ARSAC	Mardi 6 septembre 2016 / 14h - 17h Vendredi 30 septembre 2016 / 9h - 12h
Communauté de communes des Coteaux Bordelais	8, rue Newton Parc d'Activités 33370 TRESSES	Lundi 5 septembre 2016 / 9h - 12h Lundi 26 septembre 2016 / 9h - 12h	Mairie de Cussac Fort-Médoc	34, avenue du Haut-Médoc 33460 CUS-SAC-FORT-MEDOC	Mardi 6 septembre 2016 / 9h - 12h Vendredi 30 septembre 2016 / 13h30 - 16h30
Mairie de Blésignac	2, route de Targon 33670 BLESIGNAC	Mardi 6 septembre 2016 / 9h - 12h Mardi 4 octobre 2016 / 9h - 12h	Mairie de Saint-Léon	14, route de Mondon 33670 SAINT-LEON	Jeudi 8 septembre 2016 / 9h - 12h Mardi 4 octobre 2016 / 9h - 12h
Mairie de Croignon	2, rue de la Mairie 33750 CROIGNON	Mardi 6 septembre 2016 / 14h - 17h Mardi 20 septembre 2016 / 14h - 17h Mardi 4 octobre 2016 / 14h - 17h	Communauté de communes du Créonnais	25, route de Créon 33670 SADRAC	Jeudi 8 septembre 2016 / 14h30 - 17h30 Mardi 4 octobre 2016 / 14h30 - 17h30
			Mairie de la Sauve	19, rue Saint Jean 33670 LA SAUVE	Vendredi 16 septembre 2016 / 14h - 17h Lundi 26 septembre 2016 / 14h - 17h Samedi 1er octobre 2016 / 9h - 12h
			Siège du Sysdau	Hangar G2, quai Armand Lalande, BP 88 33300 Bordeaux	Mercredi 5 octobre 2016 / 14h - 17h

Suite de l'enquête publique

Le rapport, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant un an, au siège du Sysdau et sur le site internet du Sysdau, <http://sysdau.fr>.

Approbation du projet de modification

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du SCoT, le cas échéant amendé suite aux observations de la Commission d'enquête, sera soumis au Comité syndical du Sysdau, en vue d'une décision concernant son approbation.